

## PETR DU PAYS GRAYLOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 9 NOVEMBRE 2023

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 2 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil de la CC Val de Gray, le 9 novembre 2023, à 18h45, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

**Nombre de membres en exercice :** 25

**Quorum :** 13

**Etaient présents (13) :** ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MILESI Nicole, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

**Etaient porteurs d'un pouvoir (1) :** CHEMINOT Didier (pour GHILES Philippe).

**Etaient absents (12) :** BERTHET Alain, CARTERET Jean-Paul, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DOUSSOT Dimitri, GHILES Philippe (pouvoir donné), KOPEC Freddy, NOLY Jean, PAQUIS-OLIVIER Martine, PATE Pierre, SAVIN Thierry.

**Secrétaire de séance :** TODESCHINI Agnès.



CS/09-11-2023/N°1

#### **FINANCES LOCALES DECISIONS BUDGETAIRES**

#### **NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 DEVELOPPEE ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)**

Le président rappelle que le 22 juin 2023, le comité syndical a acté la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de l'instruction M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La collectivité regroupant plus de 3500 habitants, il s'agira de la M57 développée.

Le PETR doit désormais adopter un règlement budgétaire et financier (RBF) avant le vote du budget 2024.

Un projet a été travaillé et transmis au Service de Gestion Comptable, pour relecture.

Le projet de RBF est présenté puis soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Adopte le Règlement Budgétaire et Financier, telle que présenté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20231109-CS-09112023-N01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023

Affichage : 17/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Didier CHEMINOT**  
Président

